

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de  
SAINT-CLAUDE

Canton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561

**Délibération N°  
16-2024**

**Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

29/03/2024

Date d'affichage :

29/03/2024

**Objet de la délibération**

**Tarifs cartes avantages  
jeunes 2024-2025**

**Résultat du  
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 039-213905615-20240404-16\_2024-DE

S<sup>2</sup>LO

**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18 heures30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,  
Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES

Procurations données :

- d'Alain MOISSONNIER à Jan VINCENT
- de Rachel HUGUES à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Aïcha BURDAIRON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter un soutien à l'économie locale par le biais du dispositif Carte avantages jeunes ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

**DÉCIDE**

De prendre en charge une partie du prix de vente de la carte avantages jeunes.  
De proposer la carte avantages jeunes aux jeunes de moins de 30 ans, au tarif de 3 €  
Les inscriptions seront prises en mairie, un coupon de réservation sera transmis à chaque famille.

Les cartes seront payées après réception d'un avis de somme à payer.

Les crédits seront prévus au budget.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 04/04/2024

Le secrétaire de séance  
Aïcha BURDAIRON

Pour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER

